

Un nouvel élan pour les labels d'État Égalité professionnelle et Diversité

Le 19 décembre 2022, Olivier Dussopt, ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, Stanislas Guérini, ministre de la Transformation et de la Fonction Publique, et Isabelle Rome, ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances ont réuni des employeurs publics et privés pour rappeler l'importance d'engager et d'évaluer des actions en faveur de l'égalité et de la diversité. À cette occasion, les labels Égalité professionnelle et Diversité ont été remis à 5 récipiendaires : le ministère des Armées, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, VINCI Groupe, le Festival lyrique d'Aix-en-Provence et Radio France. En 2022, on dénombre 96 organisations publiques et 111 entreprises privées labellisées.

Soutenir l'attractivité des employeurs

Ces labels interviennent dans un marché de l'emploi tendu où la fonction publique, autant que le secteur privé, est confrontée à la guerre des talents, comme le révèle une récente étude de [La gazette des communes](#). « Les enjeux de diversité et d'égalité sont majeurs aujourd'hui dans la fonction publique. Il s'agit bien sûr d'une nécessité en termes d'exemplarité et d'équité. Mais, à l'heure où la fonction publique connaît une perte d'attractivité, accroître la diversité et l'égalité c'est aussi une nécessité en termes d'efficacité, » note le ministre Stanislas Guérini, « je souhaite réaffirmer mon engagement pour que les organismes publics soient davantage labellisés - notamment les collectivités territoriales et les hôpitaux qui sont aujourd'hui moins engagés dans cette démarche - et la modification à venir du cahier des charges est une formidable opportunité pour promouvoir et diffuser largement la labellisation dans les secteurs publics ».

Pour Isabelle Rome, ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, « le changement dans notre société passe par nos organisations, privées comme publiques. Elles ont les moyens en se transformant, d'inspirer et d'impulser de nouveaux comportements. Il est important pour nos ministères de s'inscrire pleinement dans cet engagement en poursuivant la démarche et ainsi inciter le plus grand nombre à prendre toujours plus d'initiatives. » Un soutien nécessaire alors que seuls 3,6% de 1200 dirigeants de PME et d'ETI ont inscrit la diversité, mixité comprise, dans leur feuille de route en 2022 (source : Entreprise du futur et collectif Implid).

Une reconnaissance qui appelle à l'action

Créés à l'initiative de l'État en 2004 et 2008, les labels Égalité professionnelle et Diversité (dits Alliance lorsqu'obtenus ensemble) ont vocation à structurer l'action des organisations en faveur de l'inclusion. « Avoir un label n'est pas une fin en soi. Les organisations s'en saisissent pour planifier et évaluer leurs actions et changer en profondeur leur culture d'entreprise, à long terme. Durant quatre ans, les points de progrès, révélés lors de l'évaluation de la première année et des évaluations intermédiaires, sont tout aussi importants et moteurs que la reconnaissance apportée, » note Julien Nizri, directeur d'AFNOR Certification, organisme certificateur de ces labels.

Revus avec les ministères, l'ANDRH et les partenaires sociaux, ces deux labels évoluent à compter de janvier 2023, pour mieux tenir compte des violences faites aux femmes, de l'évolution des modes de travail, de l'index égalité femme-homme et de l'usage de l'intelligence artificielle dans les ressources humaines.

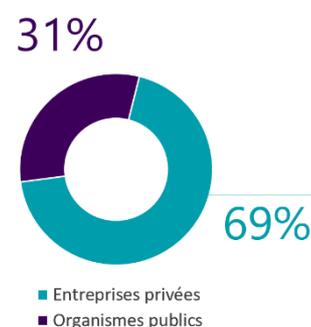
Cinq organisations ont reçu leurs labels à l'occasion de la cérémonie (*photos disponibles sur demande*) :

- Le festival des arts lyriques d'Aix-en-Provence
- Vinci Groupe
- Le ministère des Armées
- Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
- Radio France

A travers la promotion des deux labels Égalité et Diversité, le Gouvernement entend saluer et accompagner le rôle central des organisations employeurs en matière de performance sociale, notamment pour prévenir les discriminations et promouvoir l'égalité des chances, la diversité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Qui sont les labellisés Égalité professionnelle et les labellisés Diversité ?

- 69% sont des établissements de + de 50 salariés (dont 1/3 de PME)
- 31% sont des collectivités publiques
- 1/3 des organisations ont obtenu les deux labels
- Plus d'1 million de salariés sensibilisés en France
- Secteurs d'activité les plus représentés : banque-assurances, transport, industrie, collectivités territoriales, ministères et administrations, activités de services, médias



Adressez vos demandes à presse@afnor.org pour obtenir :

- Les photos de l'événement
- la liste des labellisés dans le secteur privé
- la liste des labellisés dans le secteur publique (Fonction publique d'état, fonction publique territoriale et fonction publique hospitalière)
- les référentiels d'évaluation dans leur intégralité

A propos d'AFNOR Certification

AFNOR Certification est un organisme tiers indépendant leader en France grâce à ses services de certification et d'évaluation de systèmes, de services, de produits et de compétences. Filiale de l'association AFNOR, c'est un observateur historique des démarches de responsabilité sociétale des organisations depuis plus de 10 ans. Labels et évaluations RSE, évaluations en économie circulaire et en éco-conception, certification en biodiversité... AFNOR Certification offre un service de proximité grâce à 40 agences sur cinq continents et 13 délégations régionales en France. Elle mobilise 1 600 auditeurs qualifiés pour répondre aux besoins de ses clients sur plus de 60 000 sites dans le monde. AFNOR Certification anime le système de certification NF et propose plusieurs signes de confiance tels que la certification AFAQ, les labels Diversité et Égalité professionnelle et l'Écolabel européen. <https://certification.afnor.org>

Contact presse : Anne-Lise François – +33 1 41 62 85 55 - presse@afnor.org